

SEANCE DU 24 MAI 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-QUATRE MAI, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Maryse VULLIAMY, Maire.

Ordre du jour :

- PARKING SALLE DES SPORTS ET SALLE DES FETES : CHOIX DE L'ENTREPRISE
- RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE
- DEVIS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX.
- VENTE DE LA SERRE - CESSION DE MATERIEL COMMUNAL
- QUESTIONS DIVERSES.

PRESENTS : D.BARROIS - F.MARCADIE - D. PORRO - JM.CHATRAS - P.TONOLI - C.SAUDEL - J.ROCA - D.FONTAN - J.RIBES - M.LEOMANT - B.FAGES.

EXCUSES : P.GAVA **ABSENTS** : D.BELLEARD - A.DEMEAUX

POUVOIR : P.GAVA à D.FONTAN

* * *

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

* * *

PARKING SALLE DES SPORTS ET SALLE DES FETES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre du marché public relatif aux travaux de création du parking de la salle des sports et salle des fêtes, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 mai 2019,

Vu l'ensemble des dossiers reçus, et l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

- EUROVIA Aquitaine..... pour un montant de 66 398.85 € HT.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour l'entreprise identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot unique de l'appel d'offres relatif à la création du parking de la salle des sports et salle des fêtes, à l'entreprise Eurovia Aquitaine, pour un montant de 66 398.85 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux articles et chapitres au Budget concerné.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Dans le cadre de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes, Madame le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres réalisée par la SEM47 en date du 30 avril 2019.

Au vu de l'analyse des offres réalisée selon les critères de jugement des offres énoncés dans la consultation, comme étant les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses, le candidat retenu est le suivant :

- Etabli d'Architecture..... pour un montant de 16 979.90 € HT pour la tranche ferme et de 9 002.10 € HT pour la tranche conditionnelle 1

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la SEM 47 pour lequel un architecte est identifié comme étant le plus avantageux économiquement et techniquement, et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, au Bureau « Etabli d'Architecture ».
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux articles et chapitres au Budget concerné.

DEVIS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX.

Madame le Maire présente à l'Assemblée les devis établis pour divers équipement et travaux à réaliser aux bâtiments communaux.

Contrat d'entretien du système de chauffage et ventilation de la salle des sports :

- CLOUPEAU FORONI..... 830 € HT, soit 996 € TTC.
- CIRRUS MAINTENANCE... 1 005 € HT, soit 1 206 € TTC.
- BADIE..... 950 € HT, soit 1 140 € TTC.

Le Conseil Municipal choisit la proposition établie par Cloupeau-Foroni pour un contrat de maintenance annuel d'un montant de 830 € HT, soit 996 € TTC, avec maintien du tarif pour 3 ans.

Entretien et nettoyage des toitures des bâtiments communaux :

- MONTARRAS..... 6 105 € HT, soit 6 715.50 € TTC.

Pour le balayage, nettoyage et remplacement de tuiles sur 4 bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par l'entreprise MONTARRAS.

Carrelage pour local de rangement de la salle des sports :

- BRICO LECLERC..... 1 007.17 € HT, soit 1 208.60 € TTC.
- MR BRICOLAGE..... 901.87 € HT, soit 1 082.24 € TTC.
- M+ MATERIAUX..... 774.60 € HT, soit 929.52 € TTC.

Le Conseil Municipal choisit le devis de fourniture établi par le fournisseur M+ Matériaux pour un montant de 774.60 € HT, soit 929.52 € TTC.

Dépigeonnage du bourg :

- Société ECAN - Prestation tirs jour/nuits..... Forfait de 2 500 €.

Le Conseil Municipal approuve le devis de prestation établi par la société E.C.A.N. pour un forfait de 2 500 €.

VENTE DE LA SERRE - CESSION DE MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il a été décidé de la mise en vente de la serre installée à l'école primaire pour les activités de TAP, considérant que ces dernières n'ont plus lieu depuis près de deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la vente de la serre** qui a trouvé preneur au prix de 450 € (quatre cent cinquante euros);

- **SORT de l'inventaire communal ce matériel** acquis en 2015, et enregistré à l'inventaire communal sous le N° 3150-2015/3 ;

- **PROCEDE aux opérations de sortie de l'actif :**

| Dépenses fonctionnement | | | Recettes fonctionnement | | |
|-------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Article</i> | <i>montant</i> | <i>Chapitre</i> | <i>Article</i> | <i>montant</i> |
| 042 | 675 | 638.40 | 77 | 775 | 450.00 |
| | | | 042 | 7761 | 188.40 |
| Total | | 638.40 | Total | | 638.40 |

| Dépenses investissement | | | Recettes investissement | | |
|-------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| <i>Chapitre</i> | <i>Article</i> | <i>montant</i> | <i>Chapitre</i> | <i>Article</i> | <i>montant</i> |
| 040 | 192 | 188.40 | 040 | 2158 | 638.40 |
| Total | | 188.40 | Total | | 638.40 |

- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les formalités** nécessaires à la vente de ce matériel.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal discute sur le retour des clefs de la salle des sports pendant l'été.

L'achat de cache de handball, pour le foot en salle, est mis en attente.

* * *